

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

---

**Arrêté du 20 février 2024**  
**portant modification de l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2023**  
**relatif à la composition de la formation spécialisée**  
**du comité social d'administration ministériel unique**  
**des ministères économiques et financiers**

NOR : ECOP2405274A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de la transformation et de la fonction publiques,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son titre V ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment ses titres II et IV ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2022 portant composition du comité social d'administration ministériel unique des ministères économiques et financiers ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration ministériel unique des ministères économiques et financiers ;

Vu le courrier électronique du secrétaire général de la fédération CFDT Finances du 9 février 2024,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'annexe de l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2023 susvisé est modifiée comme suit en ce qui concerne la fédération CFDT des finances (Confédération française démocratique du travail) et la fédération CFTC des finances (Confédération française des travailleurs chrétiens) :

- *Mme de GRACIA Janick est nommée représentante suppléante à la place de M. METRAL Malo.*

## **Article 2**

La secrétaire générale des ministères économiques et financiers est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 février 2024

Pour les ministres et par délégation :  
Le secrétaire général adjoint,

Arnaud Jullian